

An aerial photograph of a village with a church and a playground. The church has a prominent steeple. The playground features a large, colorful slide. The text is overlaid on the image.

Améliorer le cadre de vie de nos villages

Atelier Thématique
du 12 février 2024
Bernaville

Résumé / Présentation

- L'objectif de cet atelier est de partager entre élus et techniciens différentes manières d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité de nos communes sans forcément tout refaire et sans forcément se ruiner. Plantation d'arbres, petits équipements ludiques ou sportifs en libre accès, création d'une voie douce ou d'un tour de ville, installation d'un banc rouge (dispositif du CD80), ou végétalisation du cimetière, les possibilités sont infinies (ou presque).
- De la même manière que l'aménagement ne doit pas se limiter à la pose de bordures, nous verrons que le label des villes et villages fleuris ne se limite pas et ne se contente pas de la création de massifs de tulipes.

Remerciements

- Accueil de la commune de Bernaville
- Intervenants



Pour traiter ce dossier



- Sylvain Charbonnier
Assistant parlementaire du Sénateur Rémi Cardon
- Mme Virginie Schwal
Somme Tourisme
- Mme Coralie De Wit
Hauts de France - Tourisme
- M Grégory Villain
CAUE de la Somme
- Johnny SIMON
Le jardin de la Selle
- Vous,
Elus locaux présents ce soir



Vos attentes

Quelle stratégie?

- « Tout cramer et repartir sur des bases saines »
 - Assez onéreux
 - Plus sérieusement, il faut faire avec ce que l'on a
 - Les ressources et possibilités sont rarement nulles
- Saisir les opportunités
 - Quelques exemples: petit équipement sportif, mobilité douce...
- Intégrer et profiter des travaux prévus pour améliorer aussi le cadre de vie
 - Ne coute pas forcément plus cher et ça change tout
- Se lancer dans une démarche au long cours
 - Villes et villages fleuris
 - Journées citoyennes

Le cadre de vie ou comment se sentir bien chez soi

- Ne passe pas forcément par des aménagements somptueux ou monumentaux hors de prix
- Peut se « limiter » à la création d'un lieu de vie, ou de lieux de promenade



Créer un lieu de vie et de rencontre

- Aménagement d'une place
 - Un banc, un boulodrome, même un simple abri bus
- Equipement sportif en libre accès
 - De préférence dans le centre du village et/ou à coté de l'école
 - Peut se limiter à une aire de jeux
 - Peut aller jusqu'à un city-stade avec une piste de course
- Ne pas hésiter à solliciter le CAUE pour une fiche conseil

Aire de jeux

- Dans la catégorie des équipements sportifs subventionnables
- Représente l'un des plus petits investissements
- A placer au centre du village ou à proximité de l'école (voire dans l'école en restant accessible de l'extérieur)
- Constitue un lieu de vie indispensable dans toutes les communes
- Gage d'attractivité pour les nouveaux habitants



Boulodrome

- Autre équipement sportif subventionnable
- Investissement très modeste (sauf si on construit un boulodrome couvert)
- Peut compléter et être associé à une aire de jeux pour enfants
- Lieu de rencontre intergénérationnel



EQUIPEMENTS SPORTIFS



FICHE-CONSEIL

L'arrivée prochaine des jeux olympiques "Paris 2024" est une opportunité et doit nous inciter à faire plus de sport.

Vous pouvez en effet actuellement bénéficier de manière cumulative de plusieurs subventions vous permettant de financer jusqu'à 80% vos équipements sportifs.

- De l'Agence Nationale du Sport par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES),
- De la Région Hauts de France,
- Du Département de la Somme.
- La DETR

Cette fiche-conseil, mise à jour au 12 juillet 2023, vous donnera les principales informations pour mener à bien votre projet



Fiche(s) conseil(s)

- Disponible(s) sur le site: www.remicardon.fr
- Version Juillet 2023,
- Contacts utiles
- Les aides et subventions
 - DETR
 - Département
 - Région

Installer un banc rouge

- Dans le cadre de l'aménagement d'une place ou à proximité d'un lieu de vie
- Permet de s'impliquer dans la lutte contre les violences familiales
- Permet d'obtenir un cofinancement du département

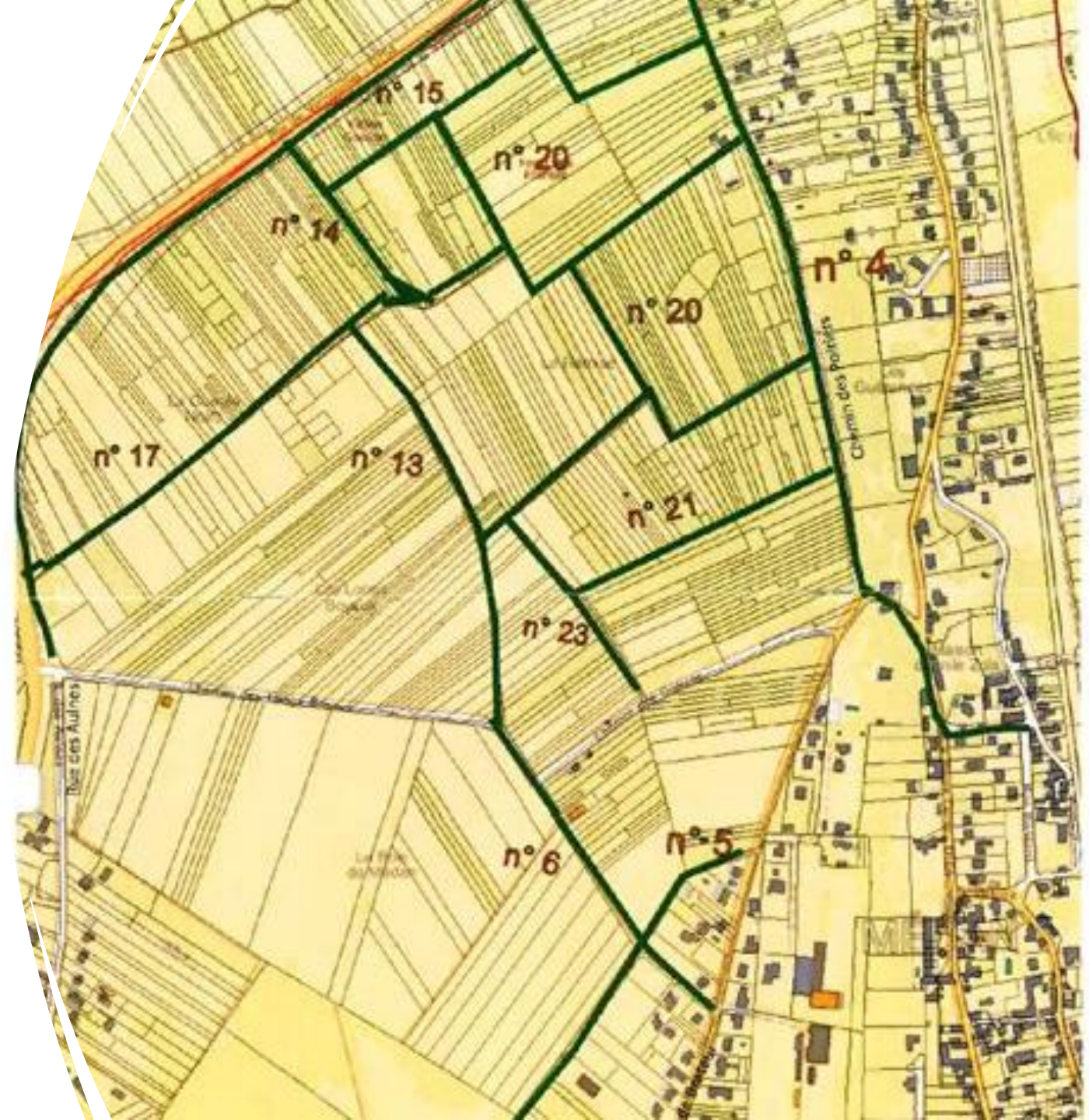
Lien vers le cahier des charges:

[Cahier-des-charges-banc-rouge-2023-2024.pdf \(somme.fr\)](#)



Valoriser des chemins ruraux

- Permettre à ses habitants de pouvoir se promener
- Activité nature particulièrement propice dans nos communes rurales



Créer des chemins ruraux

De multiples opportunités notamment pour la maîtrise foncière

- Remembrement
 - Ne pas faire disparaître tous les chemins ruraux
- PLUI
 - Opportunité via la création de zones réservées
- Droit de Préemption urbain
- ZNT

Une fois le foncier maîtrisé il ne restera plus qu'à planter une haie, subventionnée par la Région ([dispositif NACH, Nature en chemins](#))

Réaliser des aménagements durables et Végétaliser à toute occasion favorable



Plantation d'Arbres



Aménagement
sécurité routière



Jardin partagé



Aménagement urbain



Créer une Voie verte

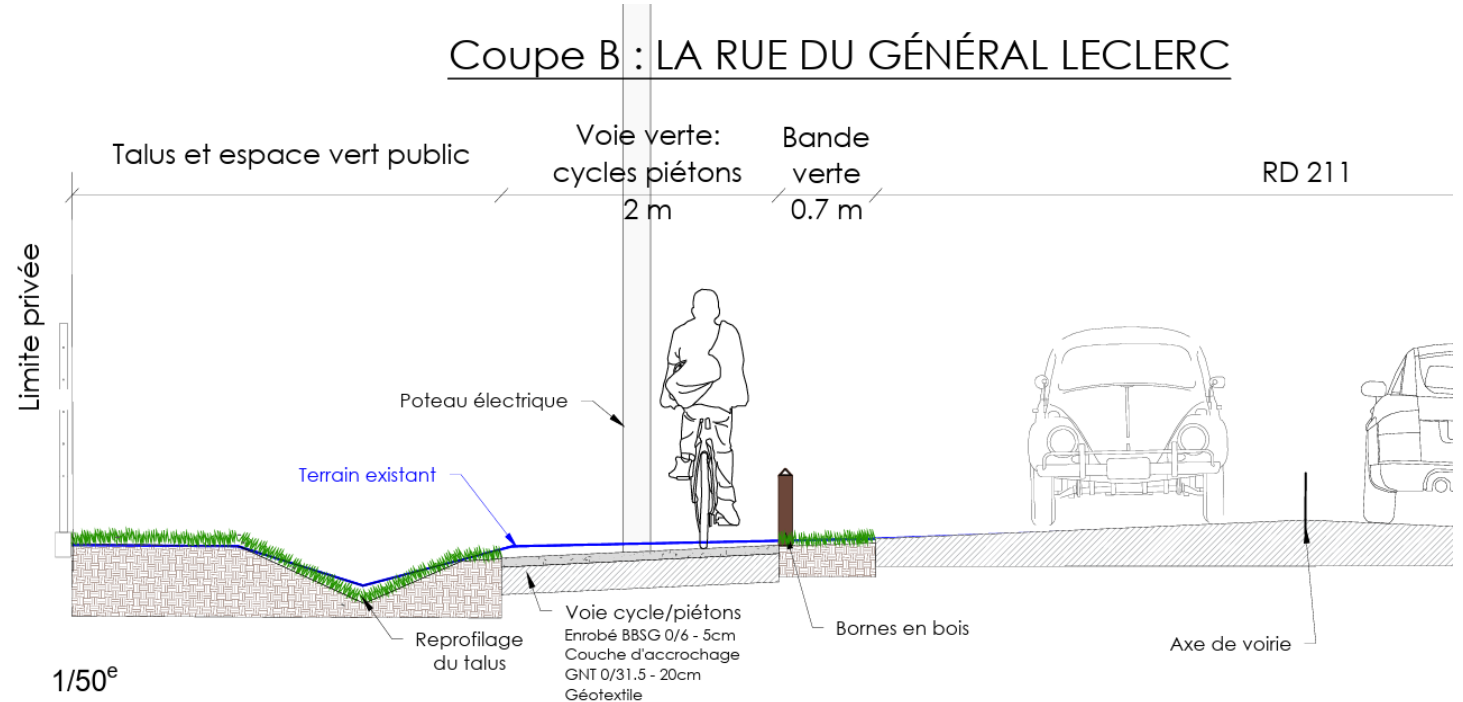




Cas d'une urbanisation peu dense le long d'une RD avec 2500 véhicules / jour
 La population réclamait des trottoirs pour ne pas avoir à marcher sur la route

Voie verte

- Peu onéreux: pas de bordure, pas de caniveau, pas de gestion des eaux de pluie
- Simple zone enherbée pour séparer de la RD
- Subventionnable par la DSIL



Le Chaucidou ou la CVCB

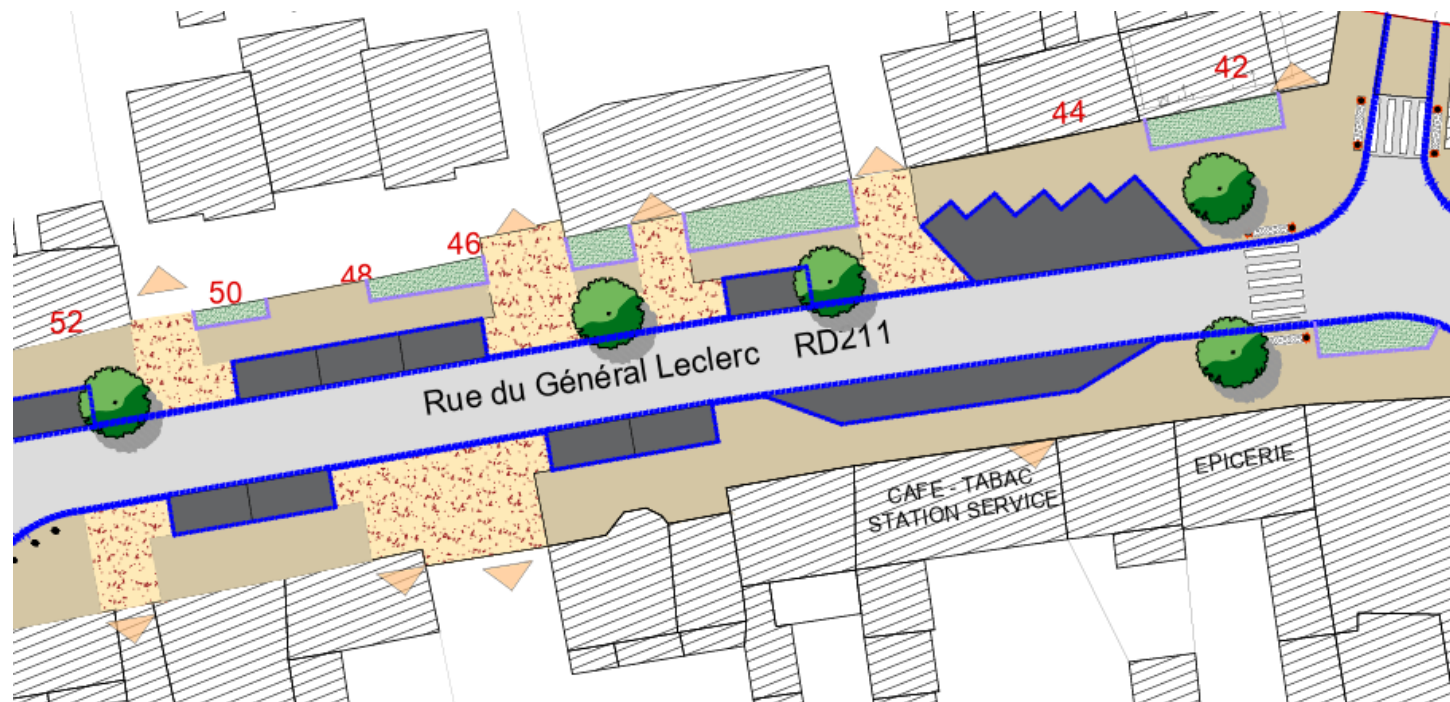
La Chaussée à Voie Centrale
Banalisé permet d'aménager à
moindre cout une RD pour la
rendre compatible avec le
passage de cyclistes.

Autre opportunité:
Plan Mobilité Rurale ([exemple](#))



Aménager sans tout bétonner

- Les entreprises de travaux publics peuvent avoir tendance à simplement dérouler du macadam
- Aménager les espaces publics doit aussi prendre en compte les espaces verts
- Exemple: si l'espace entre 2 portes cauchère fait 3m, autant prévoir un arbre ou un massif
- Ne pas hésiter à solliciter le CAUE et prendre un maitre d'œuvre



Chicanes fleuries

- Peut répondre en partie à la problématique de vitesse excessive de traversée de nos villages
- Sans être un aménagement seulement minéral



Jardin partagé

- Eventuellement au sein de l'école
- A lier éventuellement avec la collecte des déchets verts et la mise en place d'un compost partagé



Plantation d'Arbres

- Ilot de fraîcheur sur une place
- Verger d'arbre fruitiers
- 1 Enfant / 1 Arbre

- Finançable à 90% par la Région ([dispositif ARBR](#))

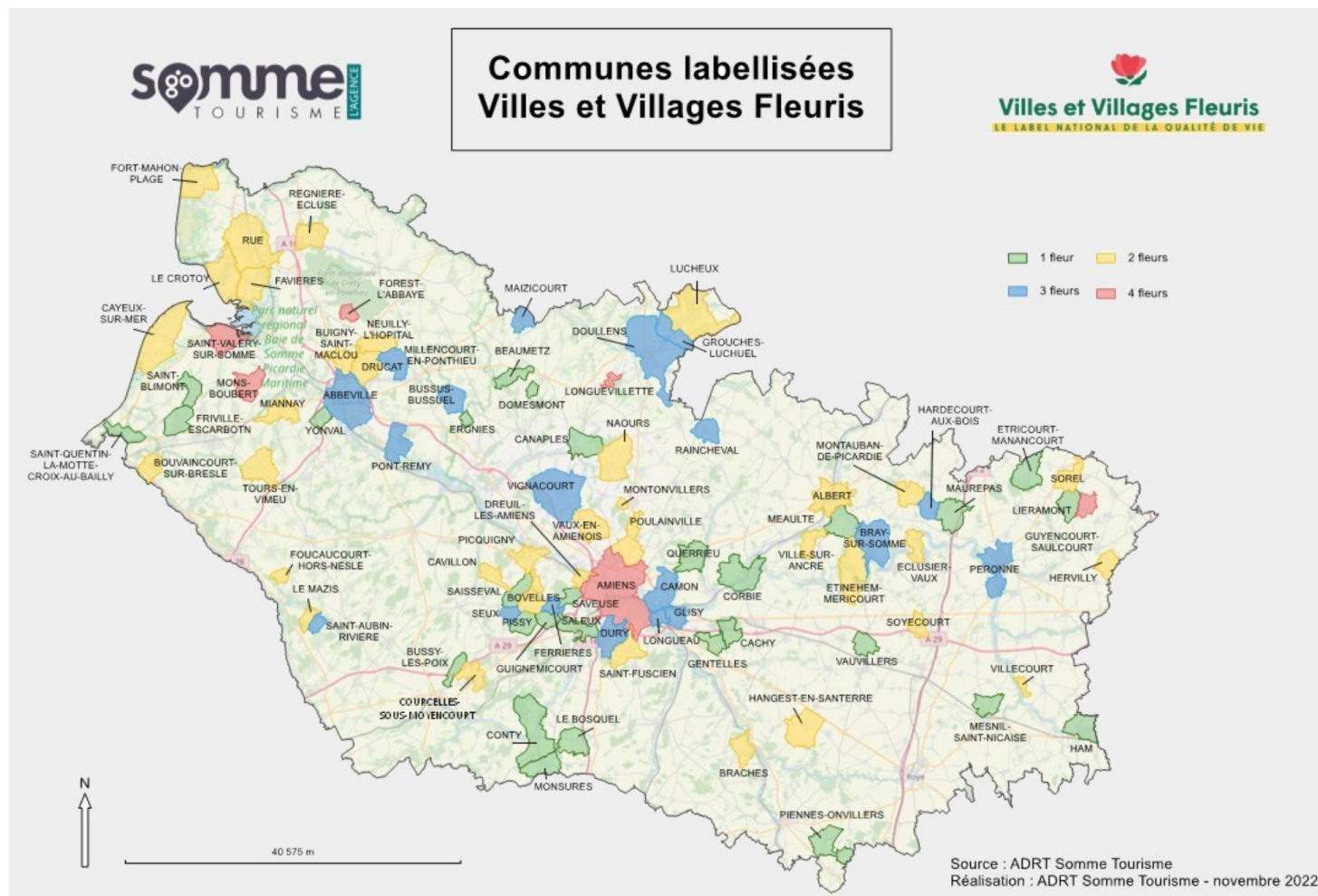




Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

- Dispositif et démarche globale d'amélioration du cadre de vie
- Présentation de Virginie Schwal et Coralie De Wit



Pour aller encore plus loin

- Témoignage:

« **Jardin de la Selle** »
de Johnny SIMON

- Création d'une forêt-jardin à
Saleux



Nombreuses subventions possibles

- DSIL, dans le cas de la mobilité douce
- Soutien des collectivités locales:
 - Département
 - Région
 - ACT
 - ARBR
 - NACH

Aide de la Région

ACTes (2023-2027)

Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales

Nouveau



Les bénéficiaires :

**3 249
communes de
moins de 2 000
habitants.**

Les objectifs :

Projets de développement local favorisant les transitions en accord avec l'ambition rev3 :

- 1) Réhabilitation et performance énergétique des bâtiments publics
- 2) Aménagements d'espaces publics favorisant le recyclage foncier et la biodiversité
- 3) Mobilité décarbonée et pratiques de mobilité « active »

La subvention :

- 10 000 € maximum
- 25 % d'intervention maximum
- Sur un coût total de travaux de plus de 30 000 € H.T.

Bonification de l'aide : + 50 % du montant de l'aide régionale (plafond porté à 15 000 €) pour les Communes au potentiel financier inférieur à la moyenne régionale

Jusqu'à 80 % de cofinancement public pour les communes

Les modalités :

- Appel à projet annuel
- 1 dossier ACTes par an et par Commune
- Dépôt de dossier sur la plateforme PAS dès fin 2022

FONDS D'APPUI AUX COMMUNES 2022-2024



OBJECTIFS

Soutenir les projets d'investissement des communes dans les domaines prioritaires identifiés et garantir un maillage territorial de l'intervention départementale en répartissant les crédits d'appui aux communes par canton.

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Ce dispositif permet d'accompagner financièrement :

- les travaux et études préalables ;
- les acquisitions de mobilier et matériel ;

➤ L'aménagement des espaces publics

Objectif : améliorer la qualité des espaces publics en prenant en compte les attentes et usages des habitants.

Exemples d'opérations éligibles : l'installation de mobilier urbain et de signalétique ; la mise en valeur paysagère ; la sécurisation des traversées de communes hors RD ; les démarches de bonne gestion des eaux de ruissellement, de développement de la biodiversité et des mobilités douces, écologiques et solidaires.

À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?

> aux communes samariennes pour les axes prioritaires d'intervention

Aide du département

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'INTERVENTION ?

- Taux de subvention maximal : 40 % du coût HT des dépenses éligibles ;
- assiette minimum des dépenses éligibles : 5 000 € HT ;
- possibilité de présenter un dossier constitué de plusieurs opérations ;

Pour en savoir plus:

[fonds-communes-2024.pdf \(somme.fr\)](#)

Impliquer la population

- La plupart de ces projets et travaux peuvent donner lieu à une véritable participation de la population
- Le cadre de vie passe aussi par les relations humaines que nous pouvons nouer avec les autres habitants
- Nous ne pouvons que vous inviter à initier des ateliers participatifs ou des journées citoyennes

